

PROJET IMPACT : LIVRAISON IMMINENTE DE LA PREMIÈRE PHASE



Photo : Luis Frías

L'OMPI stocke des millions de pages de documents relatifs aux demandes PCT reçues depuis le début de l'an 2000. Certaines demandes PCT dépassent les 5000 pages. L'OMPI conserve dans différents entrepôts tous les documents PCT reçus depuis l'entrée en vigueur du traité, en 1978.



Photo : Luis Frías

La salle de numérisation centralisée du projet IMPACT : la numérisation se substitue progressivement au "couper-coller", ancienne méthode utilisée au PCT pour traiter les documents reçus et qui mobilisait un personnel nombreux.

La première phase du projet IMPACT (Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets), concernant la numérisation des documents volumineux relatifs aux demandes PCT et leur communication aux offices nationaux sous forme électronique, va pouvoir être progressivement mise en place au quatrième trimestre de 2001.

Cette première phase, celle de la "communication à la demande", apportera des avantages énormes non seulement aux offices de propriété intellectuelle qui actuellement reçoivent des millions de pages de documents PCT, mais aussi au Bureau du PCT de l'OMPI auquel incombe la tâche de les produire et de les distribuer à la quasi-totalité des 113 États membres du PCT. Les procédures de travail actuelles de la Division du PCT, qui reposent lourdement sur l'utilisation du papier, seront progressivement adaptées pour intégrer et mettre à profit les nouvelles technologies qu'apportera le projet IMPACT.

Un investissement substantiel dans les plates-formes matérielles et logicielles, ainsi que dans la gestion des changements importants qui s'opèrent dans toute la procédure PCT et des répercussions que ces changements vont avoir pour le personnel, a été consenti afin que la mise en œuvre du nouveau système réponde aux exigences du PCT. Les phases ultérieures du projet, qui



Photo: Luis Frades

Plusieurs scanners numérisent les documents à la vitesse d'une page par seconde; après un contrôle de qualité sur écran, les documents numérisés sont transférés sur DVD.



Photo: Luis Frades

Les mémoires IMPACT permettront de garder tous les documents PCT en ligne. L'OMPI est tenue de conserver les documents du PCT pendant 30 ans.

consisteront à automatiser les opérations et les procédures internes du Bureau du PCT et de l'Office récepteur du PCT à l'OMPI, utiliseront l'infrastructure nouvellement installée, suffisamment modulable pour absorber des demandes PCT dont le nombre affiche constamment un taux de croissance à deux chiffres et dont le volume, en augmentation, peut dans certains cas atteindre plusieurs milliers de pages.

Le projet IMPACT devrait être achevé à la fin de 2002.



Adhésion de l'Oman au PCT

En déposant à l'OMPI le 26 juillet 2001 son instrument d'adhésion, l'Oman est devenu le 113^e État contractant du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). L'Oman sera lié par le traité à compter du 26 octobre 2001.

L'adhésion de l'Oman signifie que dans toute demande internationale déposée à compter du 26 octobre 2001, les déposants pourront désigner l'Oman (code de pays : OM) et que les ressortissants de l'Oman et les personnes qui y sont domiciliées pourront eux-mêmes déposer des demandes selon le PCT à compter de cette date. L'Oman étant lié par le chapitre II du traité, il pourra aussi être élu aux fins de l'examen préliminaire international.

